

PROCÈS-VERBAL

RASSEMBLEMENT NATIONAL ÉTUDIANT (RNÉ)

Tenu à l'Université du Québec à Trois-Rivières

1^{er} et 2 décembre 2012

ORDRE DU JOUR SUGGÉRÉ

Cet ordre du jour est utilisé jusqu'à l'adoption officielle en point 1.3.

0. Ouverture
1. Procédures
 - 1.1. Présidium
 - 1.2. Adoption des procédures
 - 1.3. Adoption de l'ordre du jour
2. Analyse de l'état de l'éducation au Québec
3. Tour des associations: état de la mobilisation
4. Bilan de la grève de 2012: stratégies à retenir
5. Moyens d'action et stratégies en vue du sommet
6. Revendications
7. Varia
8. Fermeture

0. OUVERTURE

De facto

1. PROCÉDURES

1.1 PRÉSIDIUM

PRINCIPALE

Que le présidium soit composé de Lauran Ayotte à l'animation, de Lazlo Bonin au secrétariat et de Marie-Ève Lajeunesse Mousseau aux tours de parole.

Proposée par l'AGEBdeB

Appuyée par l'AFESPED

Adoptée à l'unanimité

1.2 ADOPTION DES PROCÉDURES

PRINCIPALE

Que l'ensemble des organisations étudiantes nationales soit invité (FECQ, FEUQ, TaCEQ, ASSÉ), mais que les membres des exécutifs n'aient pas le droit de parole, à l'exception d'un point de présentation au début du rassemblement;

Que toutes les associations étudiantes du Québec soient les bienvenues à participer et ce peu importe leur taille;

Que les comités de mobilisation et autres groupes étudiants soient invités à participer en tant qu'observateurs;

Que seules les associations étudiantes aient un droit de vote selon le principe d'un vote par association.

Proposée par l'AEDCG
Appuyée par l'ACÉLUL
Adoptée à l'unanimité

PRINCIPALE

Que le code CSN soit utilisé.

Proposée par l'AECSF
Appuyée par l'AGEECC
Adoptée à l'unanimité

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRINCIPALE

Que l'ordre du jour suivant soit adopté :

0. Ouverture
1. Procédures
 - 1.1. Présidium
 - 1.2. Adoption des procédures
 - 1.3. Adoption de l'ordre du jour
2. Analyse de l'état de l'éducation au Québec
3. Tour des associations: état de la mobilisation
4. Bilan de la grève de 2012: stratégies à retenir
5. Moyens d'action et stratégies en vue du sommet
6. Revendications
7. Varia
8. Fermeture

Proposée par l'AFESPED
Appuyée par l'AGECOV
Adoptée à l'unanimité

PRÉSENTATION DE LA TACEQ, PAR PAUL-ÉMILE AUGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION DE L'ASSÉ PAR JEANNE REYNOLDS, SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES INTERNES

2. ANALYSE DE L'ÉTAT DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

PRÉSENTATION DE L'R DES CENTRES DE FEMMES, PAR VALÉRIE LÉTOURNEAU

PRÉSENTATION SUR L'ASSURANCE-QUALITÉ, DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUES (IRIS), PAR ÉRIC MARTIN ET MAXIME OUELLET

PRINCIPALE

D'instaurer l'alternance homme-femme et la féminisation dans les interventions.

Proposée par l'AECSL
Appuyée par la SOGÉÉCOM

AMENDEMENT

Que l'origine ethnique, la religion et l'orientation sexuelle soit également représentées de manière égalitaire dans les interventions.

Proposé par l'AGECAR
Appuyé par l'AGEFLESH
Rejeté à majorité claire

AMENDEMENT

Que les tours de paroles soient définis selon la philosophie *queer*, et ainsi dans la mentalité du *gender-fucking*, car la genrification homme-femme est hétéro-fasciste.

Proposé par l'AGEFLESH
Appuyé par l'AESR
Mis en dépôt

AMENDEMENT

De remplacer « et la féminisation » par « et d'encourager la féminisation »

Proposé par l'AECSAUM
Appuyé par l'ADEPUM
Adopté à majorité claire

SUR LA PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

D'instaurer l'alternance homme-femme et d'encourager la féminisation dans les interventions.

Adoptée à majorité claire

PRINCIPALE

D'utiliser le code Morin plutôt que le code CSN.

Proposée par l'AGECRLA

Appuyée par l'AECS

AMENDEMENT

De remplacer « Morin » par « Véronneau ».

Proposé par l'AFESH

Proposé par l'AFÉA

Rejeté à majorité claire

Pour : 19

Contre : 20

Abstention : 17

SUR LA PRINCIPALE

Rejetée à majorité claire

DILATOIRE

De prendre une pause-dîner d'une heure (1h00) et de débiter au point 3 au retour.

Proposée par l'AEDCG

Appuyée par l'AFESPED

Adoptée à l'unanimité

Reprise de facto

3. TOUR DES ASSOCIATIONS: ÉTAT DE LA MOBILISATION

PRINCIPALE

Que se tienne un tour de table de toutes les délégations d'associations étudiantes ou de comités avec brève présentation, et que lorsqu'applicable les délégations soient invitées à répondre aux questions suivantes:

- Position sur le gel, l'indexation ou la gratuité scolaire;
- Positionnement sur l'encadrement légal du droit de grève et la marchandisation de l'éducation;
- La participation au sommet et l'état de la mobilisation.

Proposée par l'AFESH

Appuyée par l'AFESPED

Adoptée à l'unanimité

DILATOIRE

De prendre une pause de quinze (15) minutes.

Proposée par l'AEMEL
Appuyée par le RECSUS
Adoptée à l'unanimité

PRIVILÉGIÉE

De reprendre.

Proposée par l'AEMEL
Appuyée par le RÉÉAV
Adoptée à l'unanimité

4. BILAN DE LA GRÈVE DE 2012: STRATÉGIES À RETENIR

PRINCIPALE

Que le RNÉ affirme que c'est par l'éducation populaire, la diffusion de matériel d'information et la mobilisation de masse au sein d'organisations syndicales combattives et démocratiques – c'est-à-dire fonctionnant sous le contrôle direct des membres et où l'assemblée générale est l'instance suprême – qu'il est possible de construire un rapport de force face à l'État et à l'élite économique;

Que le RNÉ considère que la grève générale illimitée a été nécessaire à la construction d'un des plus grands mouvements sociaux des quarante dernières années et ce, même si une diversité de tactiques peuvent être employées au fur et à mesure selon l'évolution de la conjoncture politique.

Proposée par l'AFESH
Appuyée par l'AEMEL

INCIDENTE

De scinder entre les deux « Que »

Proposée par l'AGEECL
Appuyée par le REMDUS
Adoptée à majorité claire

SUR LA PREMIÈRE PARTIE

Que le RNÉ affirme que c'est par l'éducation populaire, la diffusion de matériel d'information et la mobilisation de masse au sein d'organisations syndicales combattives et démocratiques – c'est-à-dire fonctionnant sous le contrôle direct des membres et où l'assemblée générale est l'instance suprême – qu'il est possible de construire un rapport de force face à l'État et à l'élite économique;

AMENDEMENT

D'ajouter « populaires et » avant « syndicales ».

Proposé par l'AGEEP
Appuyé par le RÉÉAV
Adopté à l'unanimité

AMENDEMENT

De biffer de « – c'est-à-dire fonctionnant » à « l'instance suprême – »;
De remplacer « face à l'État et à l'élite économique » par « face au gouvernement et aux différents acteurs socioéconomiques de la société »

Proposé par l'AGECAR

Appuyé par l'AGECAG

DILATOIRE

Question préalable sur l'amendement.

Demandée par l'AGECRLA

Appuyée par l'AGEFLESH

Rejetée à majorité

Pour: 26

Contre: 46

PRIVILÉGIÉE

De réduire la durée des tours de parole à deux (2) minutes.

Proposée par l'AFESPED

Appuyée par la SOGEECOM

Adoptée à majorité claire

DILATOIRE

Question préalable sur l'amendement.

Demandée par l'AECS

Appuyée par l'AGECAL

Rejetée à majorité claire

INCIDENTE

De scinder entre le biffage et le remplacement.

Proposée par l'AGE-UQTR

Appuyée par le RECSUS

Rejetée à majorité

Pour: 23

Contre: 31

DILATOIRE

Question préalable sur l'amendement.

Proposée par l'AEDCTS

Appuyée par l'ADEPUL

Adoptée à majorité double claire

SUR L'AMENDEMENT

Rejeté à majorité claire

AMENDEMENT

De remplacer « l'élite économique » par « certains acteurs socioéconomiques de la société ».

Proposé par l'AGECAG

Appuyé par l'AGECAR

Rejeté à majorité claire

SUR LA PREMIÈRE PARTIE TELLE QU'AMENDÉE

Que le RNÉ affirme que c'est par l'éducation populaire, la diffusion de matériel d'information et la mobilisation de masse au sein d'organisations populaires et syndicales combattives et démocratiques – c'est-à-dire fonctionnant sous le contrôle direct des membres et où l'assemblée générale est l'instance suprême – qu'il est possible de construire un rapport de force face à l'État et à l'élite économique.

Adoptée à majorité claire

SUR LA DEUXIÈME PARTIE:

Que le RNÉ considère que la grève générale illimitée a été nécessaire à la construction d'un des plus grands mouvements sociaux des quarante dernières années et ce, même si une diversité de tactiques peuvent être employées au fur et à mesure selon l'évolution de la conjoncture politique.

AMENDEMENT

D'ajouter « au Québec » après « des quarante dernières années ».

Proposé par l'AGEECLG

Appuyé par l'AGEC

Adopté à majorité claire

SUR LA DEUXIÈME PARTIE TELLE QU'AMENDÉE

Que le RNÉ considère que la grève générale illimitée a été nécessaire à la construction d'un des plus grands mouvements sociaux des quarante dernières années au Québec et ce, même si une diversité de tactiques peuvent être employées au fur et à mesure selon l'évolution de la conjoncture politique.

Adoptée à majorité claire

PRINCIPALE

Que le RNÉ considère que la solidarité inter-associations a été déterminante dans l'élaboration du mouvement de grève générale illimitée.

Proposé par l'AGECRLA

Appuyé par l'AFESH

AMENDEMENT

D'ajouter « et dans l'application des mandats de grève » à la fin.

Proposé par l'AGECA
Appuyé par l'AFESH
Adopté à majorité claire

AMENDEMENT

D'ajouter « locale » après « inter-associations ».

Proposé par l'AECSL
Appuyé par l'AGECLG
Adopté à majorité claire

SUR LA PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Que le RNÉ considère que la solidarité [entre les associations] locales a été déterminante dans l'élaboration du mouvement de grève générale illimitée et dans l'application des mandats de grève.

Adoptée à majorité claire

PRINCIPALE

Que le RNÉ condamne la judiciarisation perfide qu'a vécu le mouvement étudiant lors de la grève générale illimitée, notamment par le biais des injonctions;

Que le RNÉ condamne les mesures répressives qu'emploient actuellement l'État et les différentes administrations post-secondaires envers les membres des différentes associations étudiantes.

Proposé par l'AGEECLG
Appuyé par l'AFESPED

AMENDEMENT

De remplacer « post-secondaires » par « d'établissements scolaires ».

Proposé par l'AEDCG
Appuyé par l'AGEECLG
Adopté à l'unanimité

AMENDEMENT

D'ajouter « et de la répression policière » après « injonctions »;

D'ajouter « et autres acteurs sympathisants, actrices sympathisantes » après « envers les membres ».

Proposé par l'AEDCTS
Appuyé par l'ADEPUM

SOUS-AMENDEMENT

De remplacer « policière » par « de la sécurité publique ».

Proposé par l'AGE-UQTR
Appuyé par l'AGEIMQ
Rejeté à majorité claire

SOUS-AMENDEMENT

D'ajouter « et autres services de sécurité » après « policière ».

Proposé par AGEFLESH

Appuyé par AGE-UQTR

Adopté à majorité claire

SUR L'AMENDEMENT TEL QUE SOUS-AMENDÉ

D'ajouter « et de la répression policière et autres services de sécurité » après « injonctions »;

D'ajouter « et autres acteurs sympathisants, actrices sympathisantes » après « envers les membres ».

Adopté à l'unanimité

AMENDEMENT

Que le RNÉ exige le retrait des charges criminelles et civiles envers tous les arrêtés et toutes les arrêtées de la grève de même que le retrait des charges institutionnelles envers les étudiant-e-s et enseignant-e-s visé-e-s.

Proposé par l'AFÉA

Appuyé par la SOGEECOM

DILATOIRE

Question préalable sur l'amendement et la principale.

Demandée par l'AFESPED

Appuyée par l'AGEBdeB

Adoptée à majorité double claire

SUR L'AMENDEMENT :

Adopté à majorité claire

SUR LA PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Que le RNÉ condamne la judiciarisation perfide qu'a vécu le mouvement étudiant lors de la grève générale illimitée, notamment par le biais des injonctions et de la répression policière et autres services de sécurité;

Que le RNÉ condamne les mesures répressives qu'emploient actuellement l'État et les différentes administrations d'établissements scolaires envers les membres et les acteurs sympathisants, actrices sympathisantes des différentes associations étudiantes.

Que le RNÉ exige le retrait des charges criminelles et civiles envers tous les arrêtés et toutes les arrêtées de la grève de même que le retrait des charges institutionnelles envers les étudiant-e-s et enseignant-e-s visé-e-s.

Adoptée à majorité claire

DILATOIRE

De prendre une pause-dîner d'une heure (1h00).

Proposée par l'AGEFLESH

Appuyée par l'ACELUL

Rejetée à majorité claire

Pour: 26

Contre: 27

Abstention: (?)

DILATOIRE

D'ajourner jusqu'à demain matin, 9h00.

Proposée par l'AGEFLESH

Appuyée par l'AFÉA

Adoptée à majorité claire

PRIVILÉGIÉE

De reprendre.

Proposée par la FEUS

Appuyée par l'ADEPUM

Adoptée à l'unanimité

PRINCIPALE

Que le RNÉ souligne explicitement les épisodes d'extrême violence du 2 avril 2012 à Alma, du 17 avril 2012 à l'UQO, du 20 avril 2012 au salon du Plan Nord, du 4 mai 2012 à Victoriaville, et du 15 mai 2012 au cégep de Lionel-Groulx, l'usage abusif et révoltant de l'organisme paramilitaire étatique qu'est la SQ à des fins politiques.

Proposée par AECS

Appuyée par l'AECSL

Adoptée à majorité claire

5. MOYENS D'ACTION ET STRATÉGIES EN VUE DU SOMMET

PRINCIPALE

Que se tienne une manifestation nationale lors du sommet sur l'enseignement supérieur de 2013.

Proposée par l'ACELUL

Appuyée par l'AGECAL

DILATOIRE

Mise en dépôt de la principale.

Proposée par l'AFESH

Appuyée par l'ADEPUM

Adoptée à majorité claire

PRINCIPALE

De faire une plénière d'une heure et demie (1h30) sur les moyens d'action et stratégies en vue du sommet, sans limite de temps sur les interventions.

Proposée par l'AECSL
Appuyée par l'AGEBdeB

AMENDEMENT

Que l'on sépare les délégué-e-s de la salle en six comités pléniers qui discuteront sur les moyens d'action et stratégies en vue du sommet pour une durée d'une heure (1h00).

Proposé par l'AEMEL
Appuyé par l'AGECOV
Adopté à majorité claire

SUR LA PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Adoptée à l'unanimité

INCIDENTE

D'allonger la plénière de trente (30) minutes.

Proposée par l'ADEPUM
Appuyée par l'AFÉA
Adoptée à l'unanimité

PRINCIPALE

De faire une mise en commun des comités pléniers à raison de cinq (5) minutes par groupe.

Proposée par l'ADEPUM
Appuyée par l'AEMS
Adoptée à l'unanimité

PRINCIPALE

Que le RNÉ critique la forme qu'a prise le sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, qui empêche un véritable débat sur la mission de l'université;

Que le RNÉ invite les associations locales à se consulter dans leurs assemblées générales à ce sujet.

Proposée par l'AEMEL
Appuyée par l'AEUPMCT

AMENDEMENT

De remplacer « de l'université » par « et les finalités de l'éducation publique qui ne correspondent pas à la revendication d'états-généraux »;

D'ajouter, en deuxième point:

Que le RNÉ critique :

- L'absence de temps entre les rencontres pour qu'il y ait une véritable consultation démocratique;
- L'empressement menant au bâclage du processus de recherche;
- Le format « fast-food », « prêt-à-penser » qui est imposé aux présentations, ce qui en dit long sur la vision managériale de l'éducation qu'entretient le MESRTQ;
- La courte durée des interventions allouées aux intervenant-e-s.

Proposé par l'AFESH

Appuyé par l'AECA

Adopté à majorité claire

AMENDEMENT

D'ajouter, en troisième et quatrième points:

Que le RNÉ reconnaisse que les intentions derrière le sommet qui sont avancées dans les médias par le PQ sont louables, mais que le sommet en tant que tel n'est pas suffisant pour avoir un réel débat public sur l'éducation post-secondaire;

Qu'en ce sens, le RNÉ revendique la tenue d'états-généraux plutôt que d'un sommet sur l'éducation.

Proposé par l'AECSAUM

Appuyé par l'AGE-UQTR

SOUS-AMENDEMENT

De retirer « que les intentions derrière le sommet qui sont avancées dans les médias par le PQ sont louables, mais ».

Proposé par l'AFÉA

Appuyé par l'AGECAL

Adopté à majorité claire

SOUS-AMENDEMENT

De biffer le premier point de l'amendement;

De remplacer « Qu'en ce sens, » par « Que ».

Proposé par l'AGEECLG

Appuyé par la SOGEECOM

PRIVILÉGIÉE

De maintenir la tradition utilisée au courant du RNÉ et ainsi d'instaurer un processus de vote à main levée qui préserve la mise en dépôt lors d'une majorité absolue d'abstentions.

Proposée par la FEUS
Appuyée par l'AEDCTS
Adoptée à majorité claire

SUR LE SOUS-AMENDEMENT

Adopté à majorité

Pour: 23
Contre: 7
Abstention: 30

SOUS-AMENDEMENT

D'ajouter « excluant les acteurs du secteur privé » après « états-généraux ».

Proposé par l'AGECAL
Appuyé par l'AGEFLESH
Rejeté à majorité claire

DILATOIRE

De prendre une pause-dîner d'une heure (1h00).

Proposée par l'ADEPUM
Appuyée par l'AGEPSY
Rejetée à majorité claire

SUR L'AMENDEMENT TEL QUE SOUS-AMENDÉ

D'ajouter « Que le RNÉ revendique la tenue d'états-généraux plutôt que d'un sommet sur l'éducation; » en troisième point.

Adopté à majorité claire

SUR LA PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Que le RNÉ critique la forme qu'a prise le sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, qui empêche un véritable débat sur la mission et les finalités de l'éducation publique qui ne correspondent pas à la revendication d'états-généraux;

Que le RNÉ critique :

- L'absence de temps entre les rencontres pour qu'il y ait une véritable consultation démocratique;
- L'empressement menant au bâclage du processus de recherche;
- Le format « fast-food », « prêt-à-penser » qui est imposé aux présentations, ce qui en dit long sur la vision managériale de l'éducation qu'entretient le MESRTQ;
- La courte durée des interventions allouées aux intervenant-e-s.

Que le RNÉ revendique la tenue d'états-généraux plutôt que d'un sommet sur l'éducation;

Que le RNÉ invite les associations locales à se consulter dans leurs assemblées générales à ce sujet.

Adoptée à majorité claire

DILATOIRE

De prendre une pause-dîner d'une heure (1h00).

Proposée par l'ADEPUL

Appuyée par l'AGEC

Adoptée à l'unanimité

PRIVILÉGIÉE

De reprendre.

Proposée par l'AEMEL

Appuyée par l'AEMSP

Adoptée à l'unanimité

PRINCIPALE

Que le RNÉ invite les associations à faire la mobilisation en vue d'exprimer notre désaccord (à une période déterminée) face à l'idée d'indexation du PQ et l'idée de l'assurance-qualité, en vue du sommet;

Que le RNÉ invite les associations locales à établir un calendrier d'actions en vue de (la période décidée à la proposition précédente);

Que le RNÉ invite à une mobilisation locale continue.

Proposée par la FEUS

Appuyée par l'AGEFLESH

INCIDENTE

De tenir une plénière d'une heure (1h00) sur le calendrier d'actions et de mobilisation de l'année 2013.

Proposé par l'AEMSP
Appuyée par l'AFESPED

AMENDEMENT

De remplacer « une heure (1h00) » par « trente (30) minutes ».

Proposé par l'AGEEP
Appuyé par le RECSUS
Adopté à majorité claire

SUR LA PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

De tenir une plénière de trente (30) minutes sur le calendrier d'actions et de mobilisation de l'année 2013.

Adoptée à majorité claire

PRIVILÉGIÉE

D'exclure les médias de masse de la salle.

Proposée par l'AEMSP
Appuyée par l'AGEPSY
Adoptée à majorité claire

PRIVILÉGIÉE

De suspendre l'article 7 du code de procédures.

Proposé par l'AFESPED
Appuyé par l'AGEECLG
Adopté à majorité claire

AMENDEMENT

De remplacer « (à une période déterminée) » par « pendant la session d'automne et d'hiver »;

De biffer le deuxième point;

D'ajouter en derniers points:

Que le RNÉ invite les associations étudiantes, syndicales et communautaires locales à participer à une manifestation nationale à Montréal lors de la rencontre finale du sommet sur l'éducation supérieur de 2013;

Que cette manifestation ait comme revendication une éducation accessible, émancipatrice, gratuite, libre de toute ingérence des élites économiques et non-discriminatoire;

Que le RNÉ invite les associations locales à se positionner sur une possible escalade des moyens de pression suite au sommet, si les conclusions de ce dernier mènent à l'instauration de l'assurance-qualité; à l'indexation ou au dégel des frais de scolarité; à une perte d'accessibilité ou à une plus grande marchandisation de l'éducation.

Proposé par l'AEMEL
Appuyé par l'ABICEP

SOUS-AMENDEMENT

De biffer « gratuite ».

Proposé par l'AGE-UQTR
Appuyé par l'AESMUL

DILATOIRE

Question préalable sur l'amendement.

Proposée par la FEUS
Appuyée par l'AFEA
Adoptée à majorité double claire

SUR LE SOUS-AMENDEMENT:
Rejeté à majorité claire

SUR L'AMENDEMENT:
Adopté à majorité claire

AMENDEMENT

D'ajouter « (sous aucune bannière d'association nationale) », après « manifestation » (au quatrième point).

Proposé par l'AESS-UL
Appuyé par l'AECSAUM
Adopté à majorité

Comptage 1:

Pour: 17
Contre: 15
Abstention: 23

Comptage 2:

Pour: 17
Contre: 17
Abstention: 22

Comptage 3 (final):

Pour: 23

Contre: 22

Abstention: 16

SUR LE PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE :

Que le RNÉ invite les associations à faire de la mobilisation pendant les sessions d'automne et d'hiver en vue d'exprimer leur désaccord à l'idée d'indexation du PQ et l'idée de l'assurance-qualité, en vue du sommet;

Que le RNÉ invite à une mobilisation locale continue;

Que le RNÉ invite les associations étudiantes, syndicales et communautaires locales à participer à une manifestation nationale à Montréal lors de la rencontre finale du sommet sur l'éducation supérieur de 2013;

Que cette manifestation (sous aucune bannière d'association nationale) ait comme revendication une éducation accessible, émancipatrice, gratuite, libre de toute ingérence des élites économiques et non-discriminatoire;

Que le RNÉ invite les associations locales à se positionner sur une possible escalade des moyens de pression suite au sommet, si les conclusions de ce dernier mènent à l'instauration de l'assurance-qualité; à l'indexation ou au dégel des frais de scolarité; à une perte d'accessibilité ou à une plus grande marchandisation de l'éducation.

Adoptée à majorité claire

PRINCIPALE

Considérant les différentes positions adoptées par les différentes associations étudiantes du Québec concernant la participation au sommet sur l'enseignement supérieur de 2013;

Que le RNÉ propose que les associations étudiantes se réservent la possibilité de se retirer à tout moment du sommet;

Que le choix de quitter ou de demeurer au sommet ne soit sujet à aucune dénonciation et soit respecté en toute solidarité par les autres associations étudiantes.

Proposé par l'AGEEP

Appuyé par l'AÉÉF

DILATOIRE

Question préalable sur la principale.

Demandée par l'AGEFLESH

Appuyée par AGEIMQ

Adoptée à majorité double claire

SUR LA PRINCIPALE:

Mise en dépôt

Pour : 8

Contre : 19

Abstention : 30

PRINCIPALE

Que le RNÉ s'oppose à l'extension de la loi 101 au niveau collégial.

Proposée par le DSU

Appuyée par l'AGECAG

AMENDEMENT

De remplacer « s'oppose » par « invite les associations étudiantes à se consulter dans leurs instances face »

Proposé par l'AFEA

Appuyé par l'AEMSP

Adopté à majorité claire

SUR LA PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Que le RNÉ invite les associations étudiantes à se consulter dans leurs instances face à l'extension de la loi 101 au niveau collégial.

Adoptée à majorité claire

DILATOIRE

De lever le rassemblement.

Proposée par l'AEMEL

Appuyée par l'AFESH

DILATOIRE

Question préalable.

Demandée par AEUPMCT

Appuyée par AEDCG

Adoptée à majorité double claire

SUR LA PRINCIPALE

Adoptée à majorité claire